

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 30 OCTOBRE 1965 à 20 H

OBJET:

Traitement de
Monsieur MASSON
Secrétaire du C.E.G
Jules FERRY

Le trente octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Octobre 1965

65164
Etaient présents: M de LIPKOWSKI, MM MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE MM BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTRÉAU, BIDEAU, VLTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, LANUSSE, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU, BUJARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

M BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur MASSON, Secrétaire du C.E.G. Filles Jules FERRY, perçoit depuis le 1er janvier 1965, un salaire mensuel de 318 F. Outre, ses fonctions de secrétaire, Monsieur MASSON s'occupe également de la cantine et du chauffage central de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions faites par la Commission scolaire du 7 Octobre et la Commission des Finances du 19 octobre 1965,

DECIDE :

- de porter à 350 F (trois cent cinquante francs) mensuels, à compter du 1er janvier 1966, le traitement brut accordé à Monsieur MASSON, Secrétaire du C.E.G. Filles.

?./.

- que la dépense sera imputée au Chapitre 931 - 610 du Budget 1966.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,



Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le _____

Le Sous-Préfet, 10 NOV. 1965

